



## DÉLIBÉRATION

### CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION D.2024.53 : Autorisation donnée au Maire de recourir à l'emprunt

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 03/10/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations données : 3

Absent non représenté : 4

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Frédéric JEAN, Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE, Fabrice VERICEL, Danielle GEREZ, Anne CHANTRAINE, Thierry BAILLY, Martine LALAUZE, Bertrand DUPRÉ, Sylvie PETER, Bernard BALESTIE, Jocelyne DOMINIQUE, Claudine ROSIN, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Sébastien MARTINEZ, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Eric BEARZATTO, Guillaume GIRAUD.

Avaient donné pouvoir :

Éric GESBERT pouvoir à Anne CHANTRAINE, Carole CHAPON pouvoir à Eric BEARZATTO, Laurent FERLET pouvoir à Patrick BIANCHI

Absent non représenté :

Christiane DOMINIQUE, Laetitia ROSA DA COSTA, Christine BAUDOIN, Fabrice BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Anne CHANTRAINE

Conformément aux prévisions, il est nécessaire d'emprunter 5 515 100€ pour financer les travaux de l'extension de l'école maternelle et de restructuration de l'école élémentaire qui touchent à leur fin.

Pour rappel, un premier emprunt a été réalisé en 2023 auprès de La Banque Postale pour un montant de 3 089 300€, sur une durée de 20 ans et à un taux de 3,98%. Cet emprunt a été adopté lors du conseil municipal du 13 novembre 2023 (délibération n°D2023-60).

La consultation pour ce 2<sup>e</sup> emprunt a été lancée durant l'été 2024 et comporte les caractéristiques suivantes :

- Montant demandé 2 425 800€
- Taux fixe sur 20 ans
- Amortissement constant, échéance trimestrielle

Quatre établissements financiers ont fait parvenir une offre à la commune. Les offres transmises et présentées à la commission Finances du 17 septembre dernier puis actualisées par ces établissements, ont les caractéristiques suivantes :



Banque	Caractéristiques	Frais	Cotation	Versement	1 <sup>ère</sup> échéance	Taux de l'offre	Coût du crédit	/coût crédit	/taux
	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,45% Profil: AC-TRIM	2425,8	20/09/2024	21/10/2024	01/03/2025	3,450%	847 362,26 €	2	2
	2 425 800 € / 25 ans Fixe 3,48% Profil: AC-TRIM	1455,48	13/09/2024	21/10/2024	01/04/2025	3,480%	1 051 795,64 €	6	3
	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,61% Profil: EC-TRIM	1455,48	12/09/2024	21/10/2024	01/04/2025	3,610%	975 866,96 €	5	5
	2 425 800 € / 25 ans Variable : Taux livret A+0,60	1455,48	12/09/2024	21/10/2024	01/04/2025	Actuellement 3,60%	1 087 588,24 €	7	4
	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,29% Profil: AC-TRIM	2425,8	19/09/2024	21/10/2024	01/03/2025	3,290%	822 141,65	1	2
	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,71% Profil: EC-AN	2425,8	10/09/2024	21/10/2024	20/01/2025	3,710%	960 379,94 €	4	6
	2 425 800 € / 20 ans Fixe 3,71% Profil: AC-TRIM	2425,8	10/09/2024	21/10/2024	21/01/2025	3,710%	911 221,44 €	3	6

Il apparait que l'offre de la Banque Postale est la mieux placée en termes de coût du crédit mais également de taux.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

VU l'article L.2337-3 du code général des collectivités territoriales

VU l'article L. 1611-3-1 du code général des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 - article 8

VU la délibération n°2023-60 donnant l'autorisation au Maire de recourir à un emprunt d'équilibre pour un montant de 2 689 300 € afin de financer les opérations d'investissement 2023 et notamment l'extension du groupe scolaire



VU l'avis de la commission Finances du 17 septembre 2024

CONSIDERANT que l'offre de La Banque Postale était la mieux-disante,

DÉLIBÈRE

- ARTICLE UN : DÉCIDE de contracter auprès de La Banque Postale, un emprunt d'un montant de 2 425 800€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES	
Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	2 425 800,00 €
Durée du contrat de prêt	20 ans
Objet	Financement de l'extension du groupe scolaire sur la Commune de Brindas
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2044 La tranche est mise en place au plus tard le 20/11/2024	
Versement des fonds Préavis	En une fois avant la date limite du 20 novembre 2024 5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Périodicité	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 3.29%
Base de calcul des intérêts	Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé Préavis	Possible à une date d'échéance d'intérêt moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle 50 jours calendaires
Commission d'engagement	0.10% du montant du contrat de prêt
Taux effectif global Soit un taux de période	3.35% l'an 0.837% pour une durée de période de 3 mois

- ARTICLE DEUX : AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt (et la mise à jour du taux) réglant les conditions du prêt et la ou les demandes de réalisations des fonds ;
- ARTICLE TROIS : AUTORISE M. le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et donne tous les pouvoirs à cet effet.
- ARTICLE QUATRE : DIT que les écritures correspondantes sont prévues au budget de la Commune.



Résultat du vote : 16 votes Pour, 8 votes Contre, 0 Abstention.

8 Votes contre : Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Fabrice PÉCOU, Patrick BIANCHI, Michel WEILL, Nathalie POIGNET, Ludovic PICARD, Laurent FERLET, Guillaume GIRAUD.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 08/10/2024

*Et affichée le 3 octobre 2024*

Brindas le 08/10/2024

Le secrétaire,

Anne CHANTRAINE



Le Maire,

Frédéric JEAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).